



CP 124 Construction : Vous allez recevoir votre avantage social !

E.R. : Johan Vandyck – Boulevard Baudouin 8, 1070 Bruxelles

1/6/23

Prime syndicale juin 2023

Quelles sont les conditions pour recevoir cet avantage social?

Être membre à la CGSLB durant la période de référence, entre **le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023**.

Quel est le montant de cette prime ?

Le montant de votre avantage social est **0,6652 €** par jour presté ou assimilé, avec un maximum de **145 €**.

Les jours assimilés sont : les jours de vacances, les jours de repos, tous les jours de chômage temporaire pour cause d'intempéries ainsi qu'un nombre limité de jours de chômage temporaire pour d'autres raisons.

Quand recevrez-vous votre avantage social?

Votre prime syndicale sera payée à partir **du 19 juin 2023**.

Que devez-vous faire ?

Si vous répondez aux conditions d'octroi, le paiement sera effectué de façon automatique.

Dans le cas où vous n'êtes pas encore affilié à la CGSLB ou de double affiliation, vous recevrez une attestation que vous devrez remettre dûment complétée au Syndicat libéral.